



Actualités sur la prescription électronique

Pharmacien Charles Ronlez
Dr Ph Jongen

Novembre 2019



Home

Calendrier

Helpdesk-Coaching

Quoi de neuf...

Tutoriels

Statistiques et
Cartographie

RGPD

Documents

Newsletters

FAQ

L'équipe



Nous contacter

contact@e-santewallonie.be



Bienvenue sur le site du projet e-santewallonie : projet de formation de la première ligne de soins à la e-santé en Wallonie.

Vous retrouverez ici le calendrier complet de nos formations ainsi que de nombreux outils tels que des tutoriels, des informations sur le RGPD, de nombreux documents...



Calendrier

[Trouvez et inscrivez vous à nos formations en quelques clics...](#)

Newsletter du mois

Newsletter n°28- Mars 2019

Quoi de neuf

Nos documents

Newsletter

Restez informé, [inscrivez-vous à la newsletter](#) !

Lien direct vers nos principales catégories :

- [Toutes](#)
[Médecin généraliste](#)
[Médecin spécialiste extra hospitalier](#)
[Infirmier\(ère\)](#)
[Kiné](#)
[Dentiste](#)
[Pharmacien\(ne\)](#)

Évènements en octobre 2019

ÉVÈNEMENTS EN

Date

RECHERCHE

Mot clé

CHERCHER

OPTIONS D'AFFICHAGE

Mois

« septembre

novembre »

- [# Multidisciplinaires](#)
[# Niveau 0](#)
[# Niveau 1&2](#)
[# Niveau 2](#)
[# Niveau 3](#)
[# PMG](#)
[# Prescription Electronique](#)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
30	1 3 - Sage-Femme - Liège	2	3	4	5	6
7 1&2 - Journée d'accueil des assistants CHU UCL Namur-Godinne	8 1&2 - Infi - Namur 8 octobre @ 20:00 - 23:00 Formation niveau 1&2 Infi - Namur 1&2 - Infi - Namur 3 - Kiné - Verviers	9	10 2 - Dentiste - La Hulpe	11 2 - Dentiste - La Hulpe	12	13
14 PE - Dinant	15 3 - Care Connect - Namur 3 - Care Connect - Mons	16 3 - Care Connect - Charleroi	17 3 - Kiné - Charleroi	18	19	20
21	22 3 - Sage-Femme - Namur	23	24 PE - Charleroi	25	26	27
28	29 3 - Health One - Namur	30	31	1	2	3

🔍 Quoi de neuf

Nos documents

[Consultez la liste complète de nos derniers ajouts et/ou modifications](#)

< 25/04/2019 – Ajout Logiciel Pharma – CareConnect Pharmacist >

✉ Newsletter

Restez informé, [inscrivez-vous à la newsletter](#) !

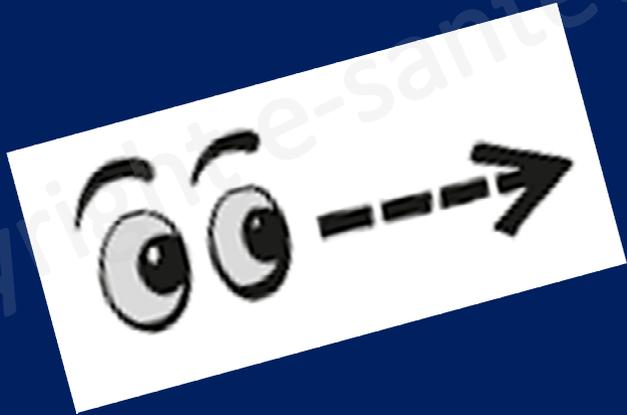
[Consultez la liste complète de nos newsletters](#)

< Newsletter n°28- Mars 2019 >

Etat des lieux logiciels

Médecin Généraliste – Infirmière – Kinésithérapeute
Dentiste – Pharmacien – Logopède
Groupe multidisciplinaire – Recip-e

[→ cliquez-ici pour consulter notre page](#)



📺 Tutoriels

Une formation online

Retrouvez les tutoriels sur les logiciels, sumerh, e-attest...

🔒 RGPD

La protection des données

Retrouvez tous nos documents, fiches et affiches

📁 Documents

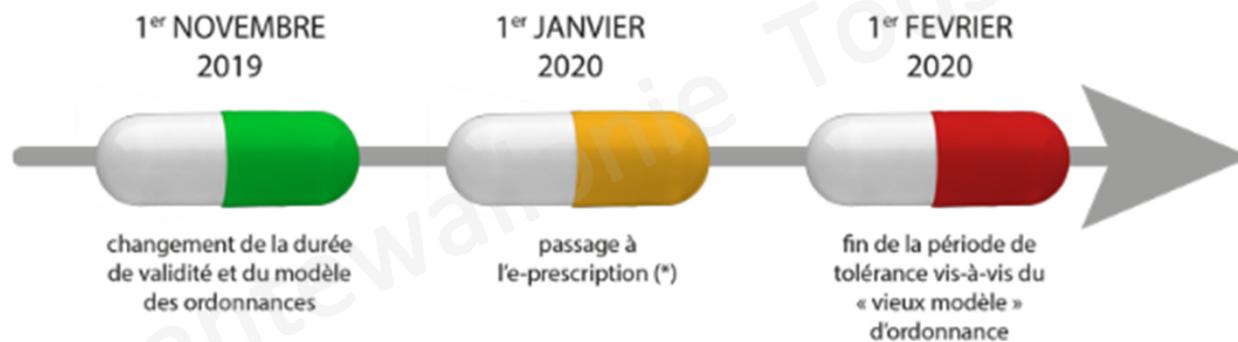
Les infos utiles

Retrouvez toutes les infos et outils sur nos formations

🗣 Help desk

Le support & coaching

Pour vos difficultés techniques avec les outils e-santé



(*) obligatoire SAUF pour les prestataires de plus de 64 ans,
en dehors du cabinet et en cas de force majeure empêchant de prescrire électroniquement

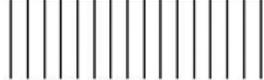
Formations e-santé de la 1ère ligne en Wallonie

www.e-santewallonie.be

contact@e-santewallonie.be

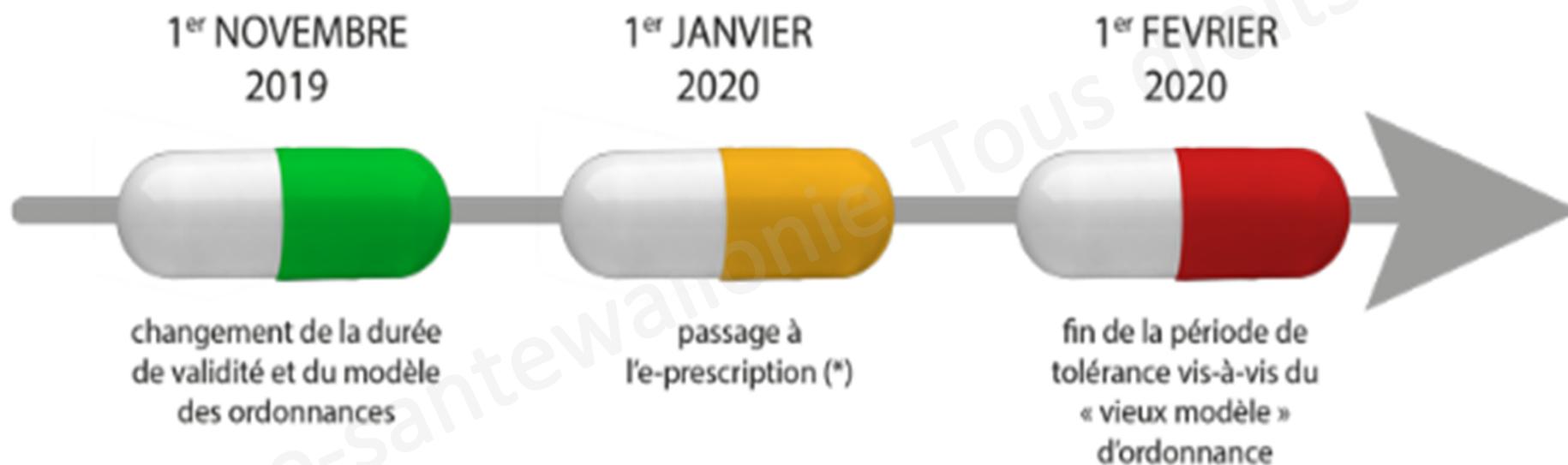
helpdesk@e-santewallonie.be

Le modèle pour prescrire sur papier à utiliser à partir du 1er novembre 2019

 0.000000.00.000	Nom et prénom du prescripteur
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR: Nom et prénom du bénéficiaire:.....	
Réservé à la vignette de conditionnement	R/
Cachet du prescripteur	Date et signature du prescripteur
	Date de fin pour l'exécution:
PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS	
D'APPLICATION A PARTIR DU 1er novembre 2019	

A noter qu'une période de transition a été prévue par les autorités. Elle s'étendra de début novembre à fin janvier. Dès le 1er février 2020, les prescriptions établies sur le vieux modèle d'ordonnance ne pourront plus être exécutés. S'entendre répondre en officine qu'il faut retourner chez le prescripteur risque de générer du mécontentement. Nombreux sont les observateurs, et pas uniquement les pharmaciens, qui estiment que la période transitoire est trop courte.

Durée de validité de l'ordonnance PAPIER



!! A partir du 1/11/2019 PLUS de possible de déterminer une période ultérieure de délivrance

!! A partir du 1/11/2019

**SI Utilisation NOUVEAU MODELE DE PRESCRIPTION PAPIER = POSSIBILITE EXTENSION → 1an
= POSSIBILITE REDUCTION < 3 m**

Si pas précisé : 3 mois de validité par défaut (date à date)

Durée de validité de l'ordonnance **ELECTRONIQUE**

VALIDITE DE LA PRESCRIPTION ELECTRONIQUE A EXECUTER EN PHARMACIE A PARTIR DU 1/11/2019

Prescriptions faites par un prescripteur avant le 1/11/2019 (= jusqu'au 31/10/2019 inclus), créés avec Recip-e v2/ Kmehr v1.19

Cas	Date de fin d'exécution adaptée ?	Date de prescription	Délivrable à partir du ...	Date de fin d'exécution = date de fin du remboursement (*)
Happy flow (pas de date de délivrance différée)	NON	15/10/2019	15/10/2019	31/1/2020
	OUI = pas possible	-	-	-
Prescription avec date de délivrance différée avant le 1/11/2019 (p.ex. le 10/10/2019)	NON	1/8/2019	10/10/2019	9/1/2020
	OUI = pas possible	-	-	-
Prescription avec date de délivrance différée après le 1/11/2019 (p.ex. le 5/1/2020)	NON	15/10/2019	5/1/2020	4/4/2020
	OUI = pas possible	-	-	-
Prescription avec date de délivrance après le 1/11/2019 (p.ex. le 31/10/2020)	NON	31/10/2019	31/10/2020	30/1/2021
	OUI = pas possible	-	-	-

Durée de validité de l'ordonnance électronique

PERIODE TRANSITOIRE: prescriptions **entre le 1/11/2019 et le 31/1/2020**, créées avec Recip-e v2/ Kmehr v1.19

(*) Par défaut, 3 mois moins 1 jour.

Cas	Date de fin d'exécution adaptée ?	Date de prescription	Délivrable à partir du ...	Date de fin d'exécution (*) = date de fin du remboursement
Happy flow (pas de date de délivrance différée)	NON	4/12/2019	-	3/3/2020
	OUI = pas possible électroniquement	-	-	-

***[1]** Il reste possible pour le prescripteur, à partir du 1/11/2019, de spécifier une date de délivrance différée en encodant la date sous « exécutable à partir de » dans le champ « body » de la prescription, mais cela devient une instruction « thérapeutique » et ce ne sera plus (contrairement à aujourd'hui) une date sur la base de laquelle la durée de validité d'une prescription sera calculée.*

PERIODE TRANSITOIRE : prescriptions entre le **1/2/2020 et le 31/5/2020**, créées avec Recip-e v2/ Kmehr v1.19

(*) Par défaut, 3 mois moins 1 jour.

Cas	Date de fin d'exécution adaptée ?	Date de prescription	Délivrable à partir du ... ¹	Date de fin d'exécution (*) = date de fin du remboursement
Happy flow (pas de date de délivrance différée)	NON	4/2/2020	-	3/5/2020
	OUI = pas possible électroniquement	-	-	-

Durée de validité de l'ordonnance électronique

SITUATION FINALE : prescriptions **POSSIBLE** à partir du 1/5/2020 et **OBLIGATOIRE** à partir du 1/6/2020
créées avec Recip-e v4/ Kmehr v1.28

(*) Par défaut, 3 mois moins 1 jour, mais pourra être plus raccourcie ou prolongée (jusqu'à max. 1 an).

Cas	Date de fin d'exécution adaptée ?	Date de prescription	Délivrable à partir du ... ¹	Date de fin d'exécution (*) = date de fin du remboursement
Happy flow (pas de date de délivrance différée)	NON	5/6/2020	-	4/9/2020
	OUI (p.ex. 6 mois)	5/6/2020	-	4/12/2020
	OUI (p.ex. 1 mois)	5/6/2020	-	4/7/2020
	OUI (p.ex. 11 mois)	5/6/2020	-	4/5/2021

Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - Prescription informatisée
 - Prescription électronique
- Plan A (prescription électronique via les DPI)
- Le point de vue du pharmacien.
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »

Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - Prescription informatisée
 - Prescription électronique
- Plan A (prescription électronique via les DPI)
- Le point de vue du pharmacien.
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »



Nouveautés

29/07/2019

Désactivation de l'application eHealthConsent

24/07/2019

Télémédecine et applications mobiles Health

24/06/2019

Soins de santé transfrontaliers, toutes les informations utiles

> [Plus de nouveautés](#)

PATIENTS >

Participer directement aux systèmes d'échanges de données relatives à votre santé.

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ >

Informations spécifiques réservées aux prestataires de soins, groupements et institutions.



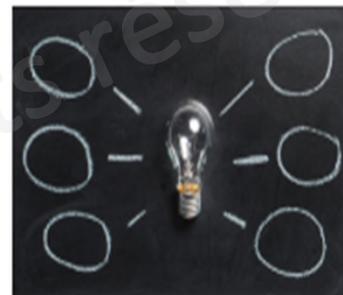
Cluster 0 Fondements



Cluster 1 Transversalité



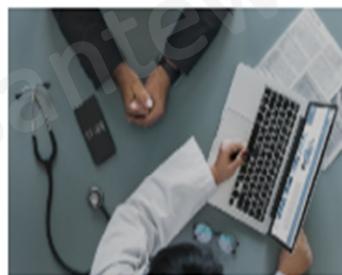
Cluster 2 Support



Cluster 3 Excellence opérationnelle



Cluster 4 Prestataires de soins et institutions de soins



Cluster 5 Le patient en qualité de copilote



Cluster 6 e-Santé et Mutualités



Cluster 4 Prestataires de soins et institutions de soins

- › **Les prestataires de soins et les établissements de soins:** ce cluster comprend une série de projets visant à réaliser des services à valeur ajoutée pour les prestataires de soins, tels que des outils d'échange de données multidisciplinaires et transmurales, la poursuite du développement des prescriptions électroniques, le développement du DPI dans les hôpitaux, la mise en œuvre de l'instrument BelRai... Comme on peut le constater, il s'agit dans une large mesure de projets qui avaient déjà été lancés dans le Plan d'action précédent et qui sont à présent réalisés et étendus.

Protocole d'accord Plan d'actions e-Santé 2019-2021

4.3 Prescription électronique

Problème

Afin de garantir l'utilisation généralisée de la prescription électronique, des aspects supplémentaires, tels que la **dématérialisation** et l'**intégration dans le Personal Health Viewer** doivent être élaborés.

D'autres types de prescriptions (autres que médicaments) peuvent être élaborés de la même manière.

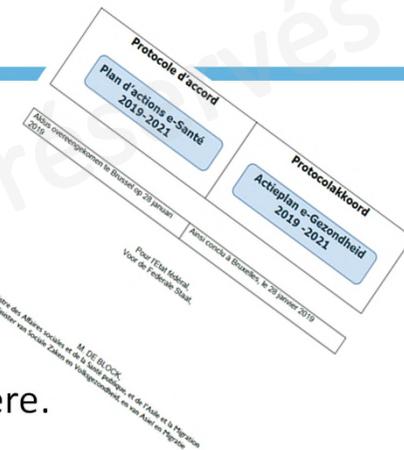
Description

La prescription électronique des médicaments sera obligatoire à partir du 1 janvier 2020 et, au sens strict du terme, ce projet du plan d'action 2013-2018 a été largement réalisé, à l'exception de la dématérialisation de la prescription

La dématérialisation peut être réalisée de différentes manières et notamment

- en recourant aux possibilités qu'offre mHealth
- grâce au Personal Health Viewer (il sera aussi possible d'indiquer chez quel pharmacien le patient voudra aller chercher ses médicaments)

Le Plan d'action 2019-2021 ajoute un objectif supplémentaire, à savoir celui de l'élargissement du système aux prescriptions non médicales (p. ex. kinésithérapie, logopédie, etc.).



Objectifs

4.3.1. Implémentation du trajet de dématérialisation

Cet objectif englobe plusieurs aspects :

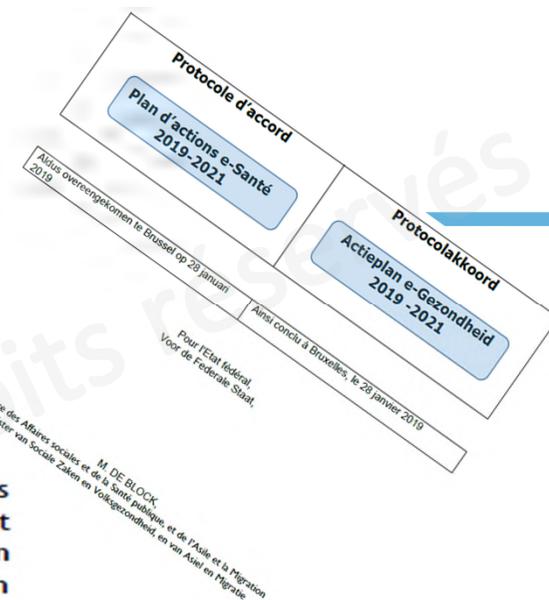
- À partir de mi-2019, il sera possible d'aller chercher ses médicaments dans toutes les pharmacies sans avoir besoin d'une preuve papier de sa prescription électronique. À compter de ce moment, le patient pourra consulter par voie électronique ses prescriptions encore en suspens en utilisant une application ou directement à la pharmacie. Le pharmacien disposera d'un accès convivial aux prescriptions en suspens sur la base du numéro d'identification de la sécurité sociale d'un patient (NISS) et pourra exécuter les prescriptions indiquées par le patient. L'accès aux prescriptions en suspens d'un patient sera consigné dans un registre. Les modalités concrètes de ce processus seront déterminées en concertation avec toutes les parties concernées.
- Utilisation des prescriptions électroniques dans le cadre des visites à domicile.
- Adaptations réglementaires nécessaires

4.3.2. Prescriptions non médicamenteuses

Cet objectif garantit que toutes les prescriptions de traitement sont créées, transmises et récupérées par voie électronique.

Il ne s'agit pas de références mais de prescriptions de traitement, de prescriptions extra-muros ou intra-muros (c'est-à-dire destinées aux prestataires de soins de l'1^{ère} ligne : kinésithérapie, soins infirmiers ambulatoires, diététiciens, logopèdes, podologues, matériel médical...), demandées par des médecins généralistes ou des médecins spécialistes dans le cadre de leur pratique privée ou d'une consultation à l'hôpital.

Une 2^e catégorie de prescriptions/ordonnances est celle des ordonnances destinées aux laboratoires et aux services d'imagerie médicale extra-muros.





QU'EST-CE QUE MASANTE ?

Masanté est le portail en ligne aussi appelé "Personal Health Viewer". Ce point d'accès central vous permet de consulter diverses données à caractère personnel concernant votre santé et autres informations relatives à la santé en général. Il s'agit notamment :

- d'informations relatives à votre état de santé, émanant p. ex. de votre médecin généraliste, de vos spécialistes, de votre pharmacien... ;
- d'informations administratives, p. ex. concernant des remboursements effectués par votre mutualité;
- d'informations concernant vos déclarations de volonté, p. ex. votre enregistrement comme donneur/donneuse d'organes;
- d'informations fiables et intelligibles concernant les maladies et la santé;
- d'applications de santé ("apps") fiables validées par les autorités;
- d'informations relatives aux associations de patients et des groupes d'entraide .

Vous avez des questions à propos de ce portail ? Consultez notre [FAQ](#) ou posez votre question en utilisant le [formulaire de contact](#).

Dossier santé résumé

Cette rubrique vous donne accès à votre "dossier santé résumé" aussi appelé "Sumehr", chez votre médecin généraliste. Quelles données contient-il ? Vos données de base : nom, date de naissance, langue maternelle... ; les coordonnées d'une personne de contact en cas d'urgence ; les informations sur les facteurs de risque (allergies, réactions à des médicaments...); un aperçu des antécédents médicaux, des problèmes actuels, la médication ou les vaccinations.

Médication

Dans cette rubrique, vous trouverez des informations sur votre usage des médicaments. Il s'agit par exemple : d'un aperçu des médicaments que vous prenez (schéma de médication); de vos prescriptions en cours pour des médicaments ou des dispositifs médicaux; comment signaler un effet secondaire d'un médicament; d'un aperçu des vaccins que vous avez reçus.

[Schéma de médication](#)

[Prescriptions de médicaments ouvertes](#)

[Point de contact pour signaler des effets secondaires](#)

[Vaccinations](#)

Rapports et résultats

Dans cette rubrique, vous pouvez consulter vos données de santé qui sont enregistrées à l'hôpital, par exemple : les rapports finaux ou les résultats d'un examen. Après une consultation, un examen ou une hospitalisation, les spécialistes et/ou leurs collaborateurs enregistrent ces données de santé dans le réseau auquel leur hôpital appartient. Par ce biais, vous pouvez cliquer sur le site web de ce réseau pour consulter ces informations.

Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - Prescription informatisée
 - Prescription électronique
- Plan A (prescription électronique via les DPI)
- Le point de vue du pharmacien.
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »

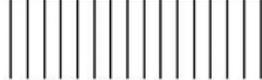
Prescription « manuscrite »

- Format défini par l' INAMI
- Code barre d'identification du prescripteur
- Signature
- Date ultime pour la délivrance et le remboursement
- Ne jetez pas les « roues de secours »

The diagram shows a handwritten prescription form with the following fields and labels:

- 8**: Top right corner.
- 1**: Barcode area with the text "0.00000.00.000" below it.
- 2**: "Nom et prénom du prescripteur" (Name and first name of the prescriber).
- 3**: "A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR: nom et prénom du bénéficiaire:" (To be filled by the prescriber: name and first name of the beneficiary).
- 4**: "Réserve à la vignette du conditionnement" (Reserve for the packaging label) and "R/:" (Dose).
- 5**: "Cachet du prescripteur" (Prescriber's stamp).
- 6**: "Date et signature du prescripteur" (Date and signature of the prescriber).
- 7**: "PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS" (Prescription of Medicines).

Le modèle pour prescrire sur papier à utiliser à partir du 1er novembre 2019

 0.00000.00.000	Nom et prénom du prescripteur
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR: Nom et prénom du bénéficiaire:.....	
Réservé à la vignette de conditionnement	R/
Cachet du prescripteur	Date et signature du prescripteur
	Date de fin pour l'exécution:
PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS	
D'APPLICATION A PARTIR DU 1er novembre 2019	

Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - **Prescription informatisée**
 - Prescription électronique
- Plan A (prescription électronique via les DPI)
- Le point de vue du pharmacien.
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »

Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - Prescription informatisée
 - **Prescription électronique**
- Plan A (prescription électronique via les DPI)
- Le point de vue du pharmacien.
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »

prescription électronique

Mêmes besoins informatisés

- Accès à l'information
 - Connaitre son patient
 - Identifier les médicaments
- certificat
- « *PREUVE de prescription e* »
 - RID (utilisé par le pharmacien)
 - non signée
 - Dispose d'une roue de secours



BEPIYENKFVYN

PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE

en pour
aments



BEPIYENKFVYN

PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE

3	1 comprimé 1 x par jour
1	Bte CONTRAMAL COMPR. LIB. PROL. RETARD 60X 100MG
4	1 comprimé 1 x par jour pendant 60 jour(s)
1	Bte(s) MOTILIUM COMPR. ORODISP. INSTANT 30X 10MG
5	1 comprimé 1 x par jour pendant 30 jour(s)

Attention : Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date: 06/05/2017

Exécutable **jusqu'au 06/12/2019**

prescription électronique

Mêmes besoins que pour l'ordonnance informatisée et en plus

- Accès internet
- Connaissance du NISS p
- Identification du prescri (certificat e-Health)
- « *PREUVE de prescriptio*
 - RID (utilisé par le pha
 - non signée
 - Dispose d'une roue d'urgence

Contenu de la prescription électronique

1	1 Bte METFORMAX COMPR 120X 850MG 1 comprimé 3 x par jour
2	R/ Carbonate de calcium 1g pf 1 gelule dt 60 S/ 1 gelule par jour
3	1 Bte CONTRAMAL COMPR RETARD 60X 150MG 1 comprimé 1 x par jour
4	1 Bte CONTRAMAL COMPR. LIB. PROL. RETARD 60X 100MG 1 comprimé 1 x par jour pendant 60 jour(s)
5	1 Bte(s) MOTILIUM COMPR. ORODISP. INSTANT 30X 10MG 1 comprimé 1 x par jour pendant 30 jour(s)

rescription électronique

Mêmes besoins que pour la prescription informatisée et en plus

- Accès internet
- Connaissance du NISS patient (EID)
- Identification du prescripteur (EID et certificat e-Health)
- « *PREUVE de prescription e* »
 - RID (utilisé par le pharmacien)
 - ~~Remplacée par usage NISS en 2018~~
 - non signée
 - roue de secours



PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE

Veillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.

Prescripteur: [REDACTED]

Nr INAMI: [REDACTED]

Bénéficiaire: [REDACTED]

NISS: [REDACTED]

Contenu de la prescription électronique

1	1 Bte METFORMAX COMPR 120X 850MG 1 comprimé 3 x par jour
2	R/ Carbonate de calcium 1g pf 1 gelule dt 60 S/ 1 gelule par jour
3	1 Bte CONTRAMAL COMPR RETARD 60X 150MG 1 comprimé 1 x par jour
4	1 Bte CONTRAMAL COMPR. LIB. PROL. RETARD 60X 100MG 1 comprimé 1 x par jour pendant 60 jour(s)
5	1 Bte(s) MOTILIUM COMPR. ORODISP. INSTANT 30X 10MG 1 comprimé 1 x par jour pendant 30 jour(s)

Attention : Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date : 06/05/2017

Exécutable **iusqu'au 06/12/2019**

Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - Prescription informatisée
 - Prescription électronique
- **Plan A (prescription électronique via les DPI)**
- Le point de vue du pharmacien.
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »

MEDINECT

Copyright e-santewallonie Tous droits réservés

Medinect

Proximus 3G 12:10 80%

Configuration Services e-Health Medinect Thierry Defour Mardi, 21 Novembre 2017

Général

Version : 3.0.2 (Ws : 1.21.0 - 2.2... Tarif : 39
Verrouiller l'écran Aucun
Configuration Générale

Dossiers Patients

Aspects Médicaux
Affichage Patient

Connectivité

Prescription électronique
Tarimed / eFact
Configuration e-HealthBox / MediSuite

Cloud

Multi-plateforme
Multi-utilisateur partagé

Sécurité

Déconnexion 30 min

Backup / Restauration

Activation Backup
4YourHealth
Configuration Générale
Horaire et indisponibilité

Progenda

Synchronisation des patients Calendrier ID :

Compte(s) Utilisateur(s)

Defour Thierry - 19166210 Super Utilisateur

Ajouter un utilisateur

Utilitaires

Traçabilité Statistique Prime INAMI

Copyright © antewallonie tous droits réservés

antewallonie

Inscription DMG Journal de log



Médicament

Nom : **Defour** Prénom : **Thierry Andre** Date Naissance : **06/03/1953** Age : **64** Taille : Poids :

Date Prescription : A partir du :

Prescription Enregistrer Schéma :

DCI Pr. Actifs Spécialité Prescrit Chap. A... Magistra... Personnel



PSORIASIS DR DEFRESNE

[Ajouter...](#)

1 PSORIASIS DR DEFRESNE

1 fois par jour, A prendre tous les 3 Jour(s)

Traitement chronique en cours

Coversyl compr. pellic. (séc.) 90x 5mg	21/11/2017	
Lodixal compr. lib. prol. (séc.) 30x 240mg	21/11/2017	
Totalip (impexeco) compr. pellic. 100x 10mg	01/01/2000	

Allergies / Intolérances

Pharmacien

** Produit appartenant à la liste des moins chers*

Pharmacien :

Note :



Tableau Posologie

Armée / Police

Aperçu

Envoyer

Imprimer

Prescription



antewallonie



Médicament

Nom : Defour Prénom : Thierry Andre Date Naissance : 06/03/1953 Age : 64 Taille : Poids :

Date Prescription : 21/11/2017 A partir du : 21/11/2017

Prescription

Enregistrer Schéma :

DCI Pr. Actifs Spécialité Prescrit Chap. A... Magistra... Personnel



PSORIASIS DR DEFRESNE

Ajouter...

MEDINECT

Quel type de prescription voulez-vous réaliser ?

Electronique

Normale

Annuler

1 PSORIASIS DR DEFRESNE

1 fois par jour, A prendre tous les 3 Jour(s)

Technique en cours

Illic. (séc.) 90x 5mg

21/11/2017

240mg

21/11/2017

compr. pellic. 100x 10mg

01/01/2000

Pharmacien

* Produit appartenant à la liste des moins chers

Pharmacien :

Note :

Allergies / Intolérances



Tableau Posologie

Armée / Police

Aperçu

Envoyer

Imprimer

Prescription





Médicament

Nom : Defour Prénom : Thierry Andre Date Naissance : 06/03/1953 Age : 64 Taille : Poids :

Date Prescription : 21/11/2017 A partir du : 21/11/2017

Prescription Enregistrer Schéma :

- DCI
- Pr. Actifs
- Spécialité
- Prescrit
- Chap. A...
- Magistra...
- Personnel



PSORIASIS DR DEFRESNE

Ajouter...

Enregistrement Recip-e...

1 PSORIASIS DR DEFRESNE ⓘ

1 fois par jour, A prendre tous les 3 Jour(s)

chronique en cours

...r. pellic. (séc.) 90x 5mg	21/11/2017	ⓘ
Loxixar compr. lib. prol. (séc.) 30x 240mg	21/11/2017	ⓘ
Totalip (impexeco) compr. pellic. 100x 10mg	01/01/2000	ⓘ

Allergies / Intolérances

Pharmacien

* Produit appartenant à la liste des moins chers

Pharmacien :

Note :



Tableau Posologie

Armée / Police

Aperçu

Envoyer

Imprimer

Prescription



MEDISPRING

Copyright e-santewallonie Tous droits réservés

  **Philippe Luc E JONGEN**
Né(e) le [redacted]

Rue [redacted]

Journal Fiche Hubs Finance

Élément de soin Classification



- ▶ **PROBLÈMES DE SANTÉ** 3
- ▼ **TRAITEMENTS EN COURS** 5
 - Crestor compr 98x 10mg
 - Ibuprofen EG compr. enr. 100x 400mg
 - Micardis compr. 98x 80mg
 - Mometasone sandoz susp. spray nas. 3x140dos. 50µ...
 - Nobiten compr. (séc. en 4) 56x 5mg
- ▶ **ANTÉCÉDENTS**
- ▶ **ALLERGIES** 1
- ▶ **INTOLÉRANCES**
- ▶ **FACTEURS DE RISQUE** 1
- ▶ **VACCINS** 7
- ▶ **PRÉVENTION** 1
- ▶ **ARCHIVES**
- ▶ **DIAGNOSTICS NON PERTINENTS**

Traitements en cours

Médication

Historique

Chapitre IV

Recip-e

PRESCRIPTION EN COURS ▾

R/ Levocetirizine EG compr. pellic. 100x 5mg x Spécialités cs 9,46 €  [CBIP](#)

	Nom	Prix
S/	Levobupivacaine Fresenius Kabi 1,25mg/1ml sol. perf. p.dural [sac] 5x 125mg/100ml	
dt/	Levobupivacaine Fresenius Kabi 1,25mg/1ml sol. perf. p.dural [sac] 5x 250mg/200ml	
Note	Levobupivacaine Fresenius Kabi 2,5mg/1ml sol. inj./sol. perf. à diluer [amp.] 5x 25mg/10ml	
	Levobupivacaine Fresenius Kabi 5mg/1ml sol. inj./sol. perf. à diluer [amp.] 5x 50mg/10ml	
	Levobupivacaine Fresenius Kabi 7,5mg/1ml sol. inj./sol. perf. à diluer [amp.] 5x 75mg/10ml	
Traitement	Levocetirizine EG compr. pellic. 100x 5mg	16.01€ 9.46€ cs 
Crestor c	Levocetirizine EG compr. pellic. 10x 5mg	4.98€ 4.98€
Ibuprofen		

Prescrire sur l'ordonnance

Réinitialiser

Ajouter ce traitement

Copyright e-santewallonie Tous droits réservés

Traitement Aigu	Dt/	àJeun	Mat.	10h	Midi	16h	Soir	Couch.	
Levocetirizine EG compr. pellic. 100x 5mg	cs	(1)						1	🗑️ ✎️ +
Traitement Chronique	Dt/	àJeun	Mat.	10h	Midi	16h	Soir	Couch.	
Crestor compr 98x 10mg	a4 b	(1)						1	✎️ +
Ibuprofen EG compr. enr. 100x 400mg	b	(1)		1				1	✎️ +
Micardis compr. 98x 80mg	b	(1)						1	✎️ +
Mometasone sandoz susp. spray nas. 3x140dos. 50µg/1dos.	c4	(1)						2	✎️ +
Nobiten compr. (séc. en 4) 56x 5mg	b	(1)		0.5					✎️ +

+ Ordonnance **Jongen Philippe**

Ordonnance 1

Date de délivrance 📅

Levocetirizine EG compr. pellic. 100x 5mg
S/ 1 compr. pellic. au coucher 🗑️

Nobiten compr. (séc. en 4) 56x 5mg
S/ 0.5 compr. (séc. en 4) le matin 🗑️

Copyright e-santewallonie



BEP1STW9VX2V

PREUVE DE PRESCRIPTION ÉLECTRONIQUE

Veillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.

Prescripteur Philippe Jongen
Nr INAMI 19125628004

Bénéficiaire Jongen Philippe
Nr NISS 48123121742

Contenu de la prescription électronique

1	Micardis compr. 98x 80mg 1/j pendant 98 le jour après le repas
---	---

Attention: aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date: 26/09/2019

Exécutable à partir du: 26/09/2019

JONGEN Philippe
19125628004
rue du chêne à l'image 64 - 5310 Upigny 0475623965
0475623965

**Traitements de
Jongen Philippe Luc E**



BEP1STW9VX2V

26/09/2019
Page 1 / 1

Médicament chroniques journalier

Nom	àJeun	Mat.	10h	Midi	16h	Soir	Couch.	Remarque
Crestor compr 98x 10mg (comprimé)							1	
Ibuprofen EG compr. enr. 100x 400mg		1				1		pendant les repas, si nécessaire
Micardis compr. 98x 80mg (comprimé)						1		après les repas
Mometasone sandoz susp. spray nas. 3x140dos. 50µg/1dos. (sprays)							2	
Nobiten compr. (séc. en 4) 56x 5mg		0.5						

Médicament temporaires journalier

Nom	àJeun	Mat.	10h	Midi	16h	Soir	Couch.	Remarque	Date de fin
Levocetirizine EG compr. pellic. 100x 5mg							1		04/01/2020

Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - Prescription informatisée
 - Prescription électronique
- Plan A (prescription électronique via les DPI)
- **Le point de vue du pharmacien.**
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »

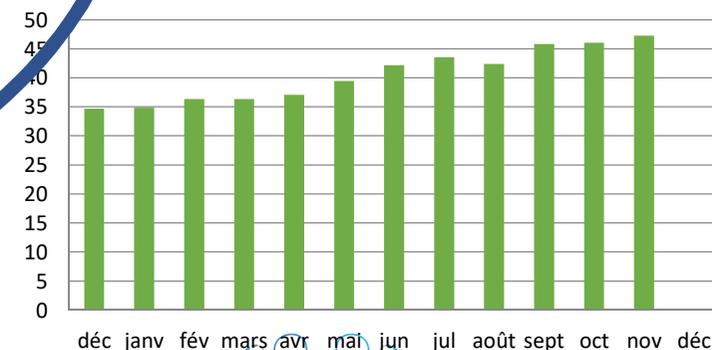
Plans eSanté 2015-2020 & 2019-2021 – Ligne du temps

À partir 01/01/2020,
Médecins, Sage-femmes et Dentistes,
auront l'obligation de prescrire les
médicaments par voie électronique
en ambulatoire.

- *Originaux, Génériques, DCI*
- *Préparations Magistrales*
Rp :/ R ou Rp:/ NR

*!!! Pour le moment seulement
+/- 50 % des ordonnances
« remboursables » sont
électroniques !!!*

% eprescriptions national



Exceptions :

- *Si le prescripteur a atteint l'âge de 64 ans au 01/01/2020*
- *Si la prescription est faite au domicile du patient ou en maison de repos, ceci indépendamment de l'âge du prescripteur.*
- *En cas de force majeure*
 - lorsque le besoin d'aide médicale urgente est incontestable
 - lorsque le prescripteur est étranger et n'a pas de NISS (ou numéro bis)
 - lorsque le patient étranger n'a pas de NISS (ou numéro bis)
 - pour un nouveau-né en attente de NISS
 - Lors d'une incapacité dénoncée d'utilisée les services électroniques

Protocole d'accord Plan d'actions e-Santé 2019-2021

4.3 Prescription électronique

Problème

Afin de garantir l'utilisation généralisée de la prescription électronique, des aspects supplémentaires :

- **dématérialisation** et
- **l'intégration dans le Personal Health Viewer** doivent être élaborés : **accès au patient.**

D'autres types de prescriptions (autres que les médicaments) peuvent être élaborés de la même manière.

Description

La dématérialisation peut être réalisée de différentes manières et notamment

- en recourant aux possibilités qu'offre mHealth
- grâce au Personal Health Viewer (il sera aussi possible d'indiquer chez quel pharmacien le patient voudra aller chercher ses médicaments)

Le Plan d'action 2019-2021 ajoute un objectif supplémentaire, à savoir celui de l'élargissement du système aux prescriptions non médicales (p. ex. kinésithérapie, logopédie, etc.).

Problèmes engendrés par la **Dématérialisation**

- Possibilité >< Obligation
- Stabilité de la connectique (chaine)
- Pré-requis exigés depuis le début : dB, validité
- ✓ Droit du patient : visibilité dans PHV
- Droit du patient : gestion dans PHV
- Confidentialité
- Solde non-utilisé important
- Risque collusion
- Mauvais usage
- Report : au plus tôt 10/2020



Activité Recip-e en 2018

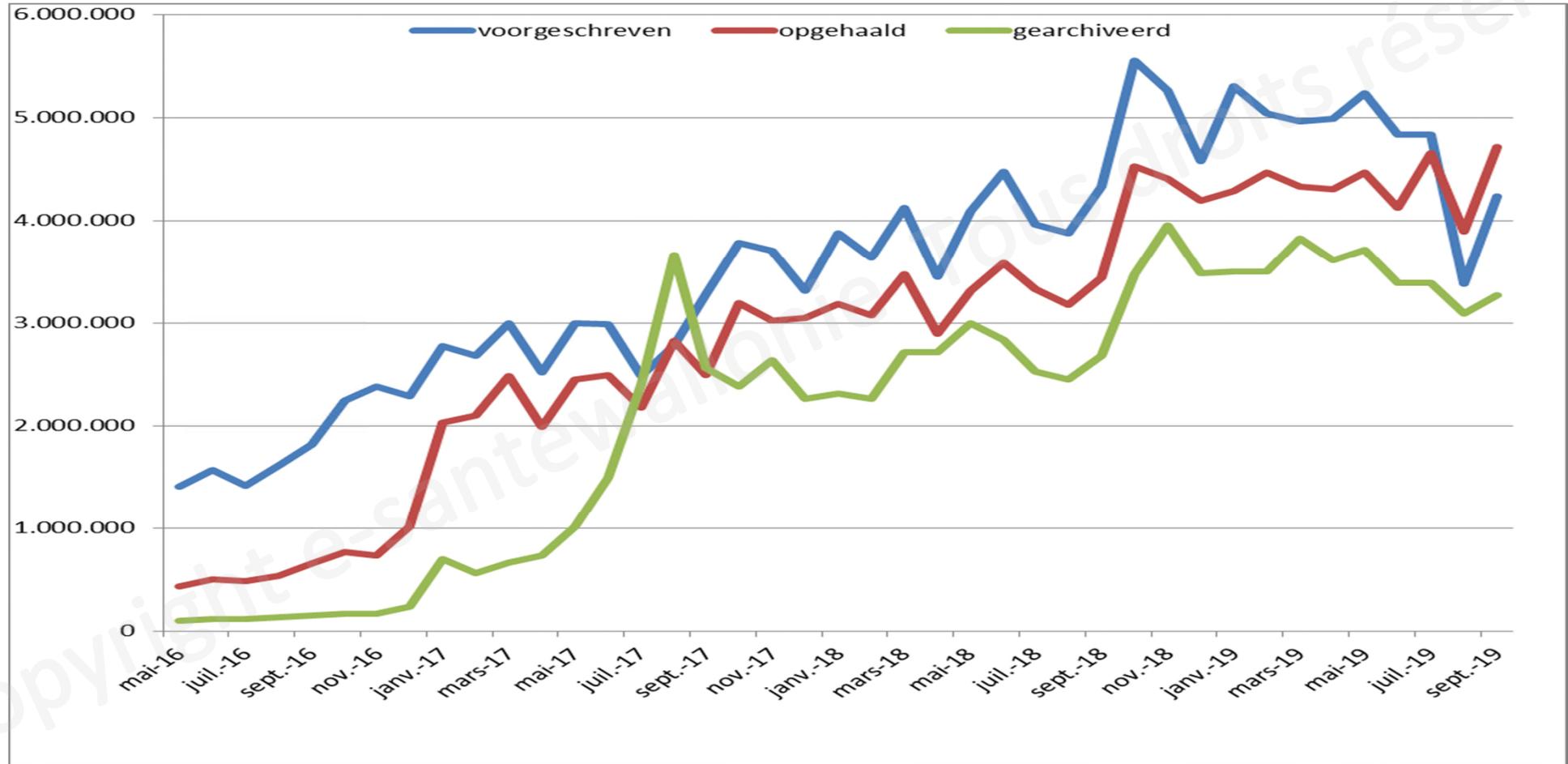
	# Médecins	# spéc.	# ord. Médecins	# Dentistes	# ord. Dent.	# Hôpitaux	#ord Hop	# Phciens	% ord reprises
Janvier 18	10.754	883	3.601.869	3.132	33.716	22	170.930	4.848	82,00%
Février 18	11.093	1.115	3.443.537	3.116	30.127	26	168.695	4.847	84,30%
Mars 18	11.317	1.219	3.888.212	3.253	36.247	37	201.114	4.844	84,30%
Avril 18	11.536	1.384	3.226.304	3.224	29.981	57	196.725	4.844	83,80%
Mai 18	13.068	2.578	3.686.568	3.512	35.009	116	375.594	4.840	80,80%
Juin 18	12.953	2.522	3.688.557	3.565	38.886	120	752.820	4.861	80,15%
Juillet 18	12.771	2.301	3.262.007	3.552	35.970	124	663.063	4.852	84,10%
Aout 18	12.686	2.198	3.186.918	3.515	34.828	122	658.915	4.846	81,80%
Sept. 18	12.797	2.263	3.646.917	3.606	37.185	122	734.457	4.853	79,60%
Oct. 18	13.648	2.392	4.623.068	3.733	46.401	124	887.905	4.859	81,50%
Nov.18	15.934	2.378	4.388.406	3.739	42.318	128	832.460	4.849	83,70%
Déc. 18	13.625	2.326	3.701.216	3.909	42.542	128	834.178	4.849	91,60%

Activité Recip-e en 2019

	# Médecins	# spéc.	# ord. Médecins	# Dentistes	# ord. Dent.	# Hôpitaux	#ord Hop	# Phciens	% ord reprises
Janvier 19	11.401	2.415	4.292.697	4.037	43.019	130	966.039	4.838	81,00%
Février 19	11.936	2.390	4.125.926	3.973	40.605	130	873.025	4.836	88,60%
Mars 19	11.462	2.463	4.024.172	4.001	42.446	130	894.553	4.841	87,20%
Avril 19	11.432	2.476	4.036.319	4.018	43.090	130	904.414	4.834	86,20%
Mai 19	11.422	2.475	4.230.263	4.034	43.591	131	966.021	4.832	85,20%
Juin 19	11.420	2.521	3.899.223	4.021	42.839	133	890.106	4.830	85,40%
Juillet 19	11.506	2.589	3.833.894	4.060	44.799	135	960.802	4.826	96,10%
Aout 19	11;659	2.439	3.203.008	3.945	38.184	133	813.436	4.823	92,00%
Sept. 19	11.645	2.867	3.989.684	4.159	44.755	138	1.019.807	4.825	89,00%
Oct. 19									
Nov.19									
Déc. 19									

Déploiement général de

RECIP-e



PRESTATAIRES DE SOINS : DÉPLOIEMENT EN 2018

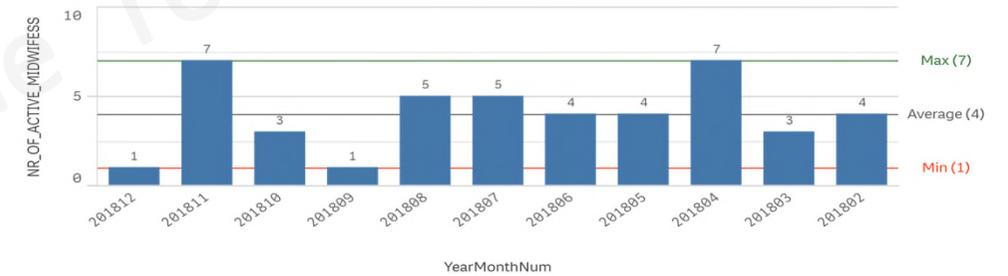
DENTISTS



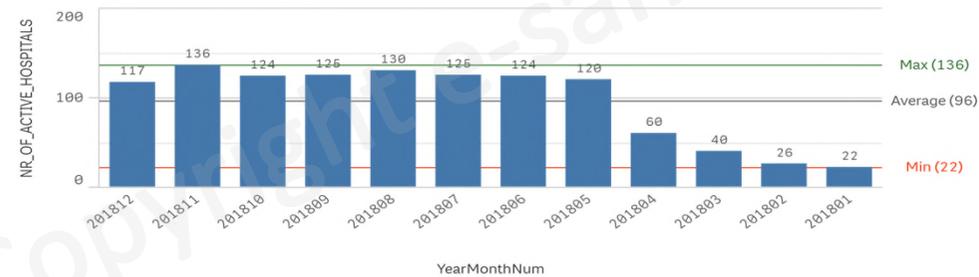
DOCTORS



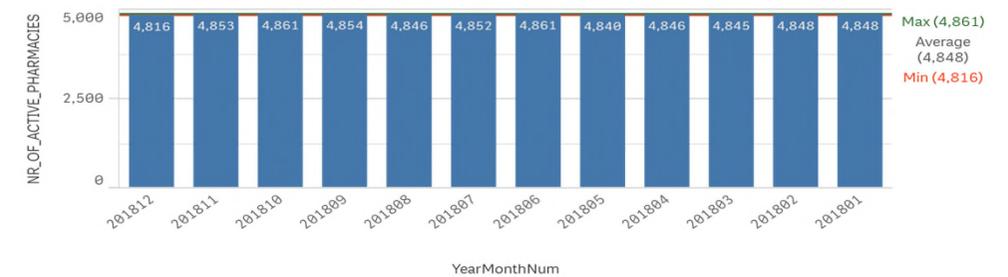
MIDWIVES



HOSPITALS



PHARMACIES



SAM (= source authentique des médicaments) (version 2.0) - planning:

- ✓ Fin juillet 2016: données AFMPS (prescription sous nom de marque possible)
- ✓ Fin septembre 2016: données CBIP (prescription sous DCI possible)
- ✓ **En cours**: solution pour les magistrales **et non-médicaments** (APB/OPHACO)
- ✓ 01/07/2017: données INAMI (Tarification + chap IV + instructions obligatoires de prescription/de remboursement)
- ✓ 01/07/2017: données SPF Economie
- ✓ Fin 2018 : loi Santé D6 = base légale
- ✓ Obligation Q3 2019 (publication A.R.)
- ✓ **Gentleman Agreement = possibilité d'utilisation à partir du 1/1/2010 et Obligation au 1/6/2020 (labellisation)**

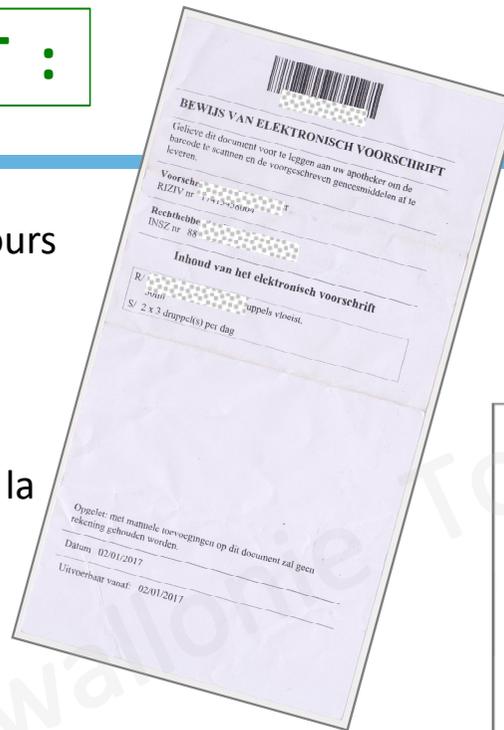
L'utilisation de SAM comme source authentique commune unique pour l'identification du médicament **Double Preuve de l'utilisation de SAM :**

La version de SAM utilisée = SAMPROOF se trouve de l'entête de la prescription, pour permettre action du Validator Recip-e

Les SAM IDs = Product id (conditionnement - cluster DCI) sont intégrés cryptés dans la prescription électronique

VRAI / FAUX POUR LE PATIENT :

1. Dans le cas d'une prescription électronique, vous recevrez toujours un document : "Preuve de prescription électronique".
2. Cette preuve (via le code-barre) permet au pharmacien de retirer la prescription et d'en vérifier le contenu.
3. Après vous être correctement connecté sur le site, <https://www.masante.belgique.be/> vous pourrez visualiser vos ordonnances disponibles et même les supprimer.
4. Les envoyer vous-même vers la pharmacie de votre choix n'est pas encore possible actuellement



Verantw: eenlijn.be
samen met APB, VAN, BeMeSo

Straks niet meer met voorschrift naar apotheek

Gisteren om 07:17 door jdg



Straks is er geen briefje meer nodig om medicijnen te halen bij de apotheek. Met een scan van je identiteitskaart weet de apotheek welke pillen je nodig hebt.

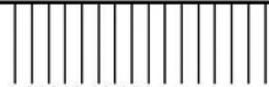
Durée de validité de l'ordonnance électronique

Change ce 1er novembre 2019

- Aujourd'hui un médicament prescrit peut être délivré (P.P.) au-delà de la date de remboursement
- **Les délais délivrance et de remboursement s'alignent.**

Un nouveau modèle de prescription tant pour la prescription papier que pour la prescription électronique voit le jour.

Le modèle pour prescrire sur papier à utiliser à partir du 1er novembre 2019

 0.00000.00.000	Nom et prénom du prescripteur
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR: Nom et prénom du bénéficiaire:.....	
Réservé à la vignette de conditionnement	R/
Cachet du prescripteur	Date et signature du prescripteur
	Date de fin pour l'exécution:
PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS	
D'APPLICATION A PARTIR DU 1er novembre 2019	

RID
PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE
Veuillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits
Prescripteur : Nom Prénom
N° INAMI :
Bénéficiaire : Nom Prénom
NISS :
Contenu de la prescription électronique
1
2
3
4
5
Attention : Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.
Date :
Date de fin pour l'exécution :

Durée de validité de l'ordonnance électronique

Change ce 1er novembre 2019

Période de transition du 01/11/2019 au 31/01/2020 pour permettre aux prestataires de s'adapter.

Pendant cette période : utilisation autorisée

- soit l'ancien,
- soit le nouveau modèle de prescription ou le nouveau modèle de « preuve de prescription électronique ».

Durée de validité de l'ordonnance électronique

Change ce 1er novembre 2019

Par défaut, durée validité = **3 mois à partir de la date de prescription.**

Le prescripteur : liberté de prescription : Le prescripteur pourra toujours spécifier une durée de validité plus courte ou plus longue que les 3 mois « par défaut » (**avec une validité maximale de 1 an**).

Durée de validité de l'ordonnance électronique

Durée de validité au niveau des logiciels ?

Période d'adaptation des logiciels.

- **Les logiciels des prescripteurs et pharmaciens seront adaptés** pour respecter le choix du prescripteur (période de validité plus courte ou plus longue que les 3 mois).
- **Les logiciels métiers disposeront de cette fonctionnalité dans le courant du mois de mai 2020.**

À partir du 1er novembre 2019 et au plus tard jusqu'au 31.05.2020, la période de validité des prescriptions électroniques reste obligatoirement de 3 mois.

Durée de validité de l'ordonnance électronique

À partir 01/11/2019, sans précision du prescripteur, l'ordonnance aura une **validité de 3 mois jour - jour**. Une fois le délai de validité de la prescription passé, le pharmacien ne pourra plus le délivrer.

Exemple :

Prescription du 10/11/2019 sans précision, le pharmacien pourra délivrer ce médicament au patient jusqu'au **09/02/2020 (et non plus fin du mois)**.

L'assurance soins de santé remboursera ce médicament jusqu'au 9 février 2020 aussi.

Durée de validité de l'ordonnance électronique

Validité autre que « par défaut », un champ est prévu :

- prescription électronique : case Date de fin pour l'exécution
- Prescription papier : case Date de fin pour l'exécution

La durée de validité ne peut dépasser 1 an à compter de la date à laquelle le prescripteur rédige cette prescription.

Cette date de fin de validité figurera explicitement
sur la prescription « papier » ou
sur la preuve de prescription électronique.

La date de rédaction aussi.

Durée de validité de l'ordonnance électronique

La durée de validité des prescriptions

Exemples :

- A.B. : une validité de 3 mois n'a pas de raison d'être. Utilité de limiter la validité à une ou deux semaines.
- Pathologie chronique : le médecin estimera peut-être utile de spécifier une durée plus longue pour garantir une meilleure continuité et suivi des soins.

Durée de validité de l'ordonnance électronique

La durée de validité des prescriptions

Que deviendra une prescription faite avant le 1/11/2019 ?

À partir du 01/11/2019, le pharmacien pourra délivrer ordonnances antérieures à cette date jusqu'au 31 janvier 2020 au plus tard.

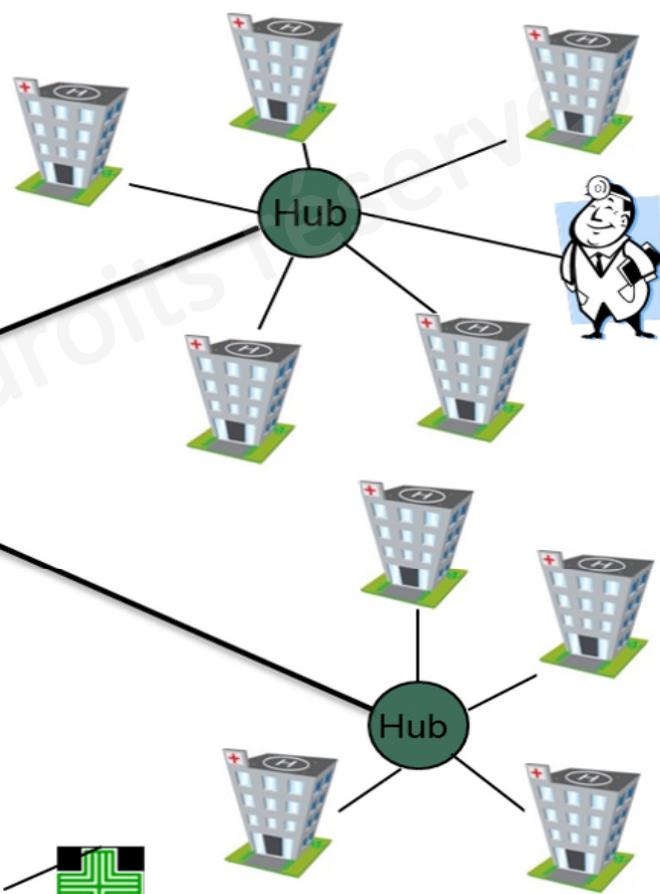
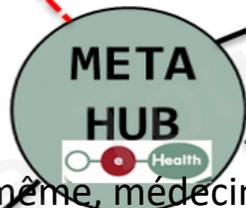
Durée de validité de l'ordonnance électronique

Que deviendra une prescription faite avant le 1/11/2019 ?

- Prescription créée le 10 octobre 2019
 - Validité de la prescription : jusqu'au 31 janvier 2020 inclus
 - Période de remboursement : jusqu'au 31 janvier 2020 inclus
- Prescription créée le 10 septembre 2019, *exécutable à partir du 10 octobre 2019*
 - Validité prescription : jusqu'au 9 janvier 2020 inclus
 - Période de remboursement : jusqu'au 9 janvier 2020 inclus (non 31/01/2020)
- Prescription créée le 10 septembre 2019, *exécutable à partir du 10 novembre 2019*
 - Validité prescription : jusqu'au 9 février 2020 inclus

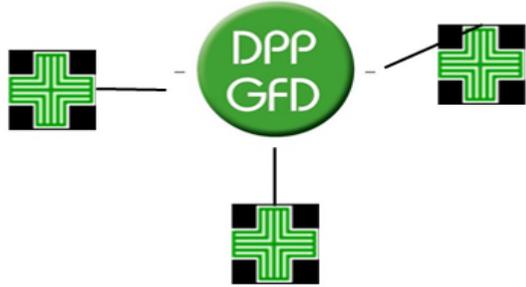
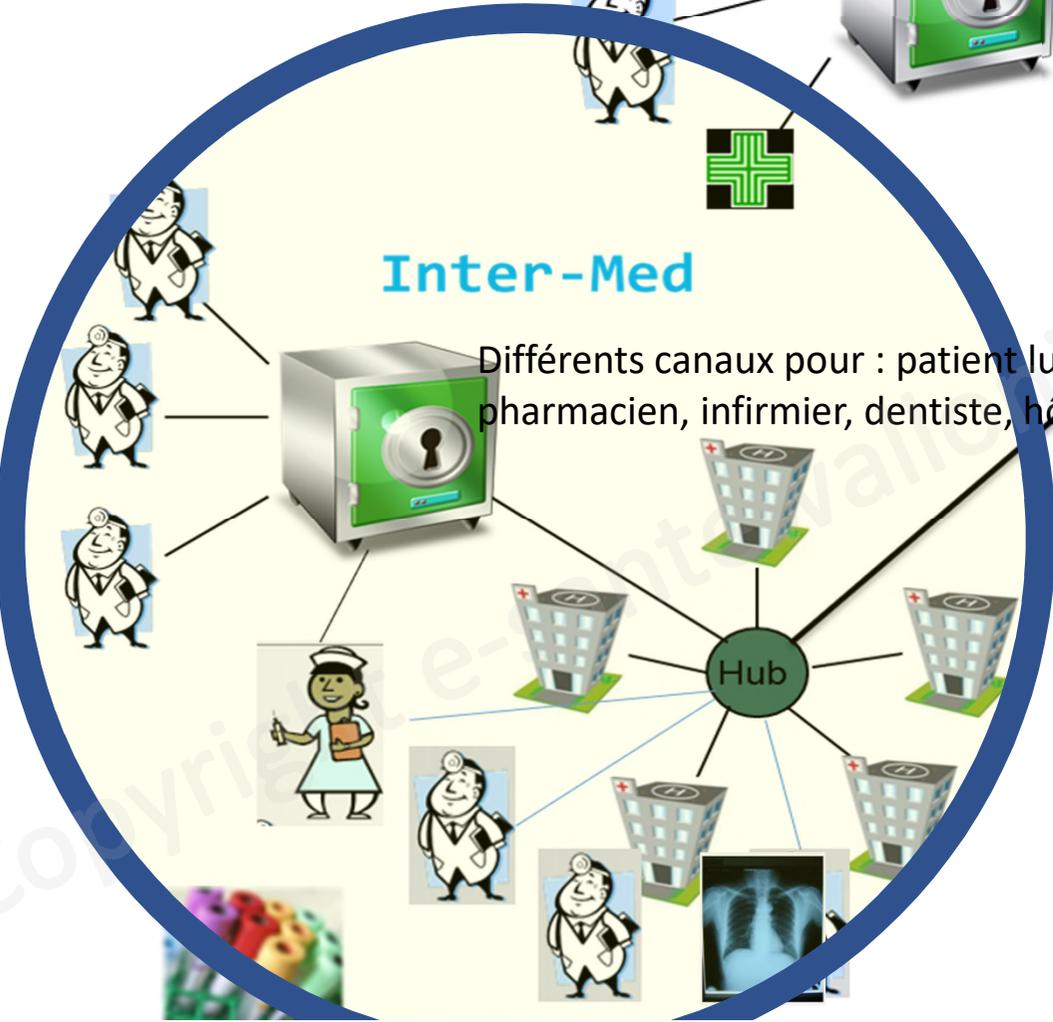
Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - Prescription informatisée
 - Prescription électronique
- Plan A (prescription électronique via les DPI)
- Le point de vue du pharmacien.
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »



Inter-Med

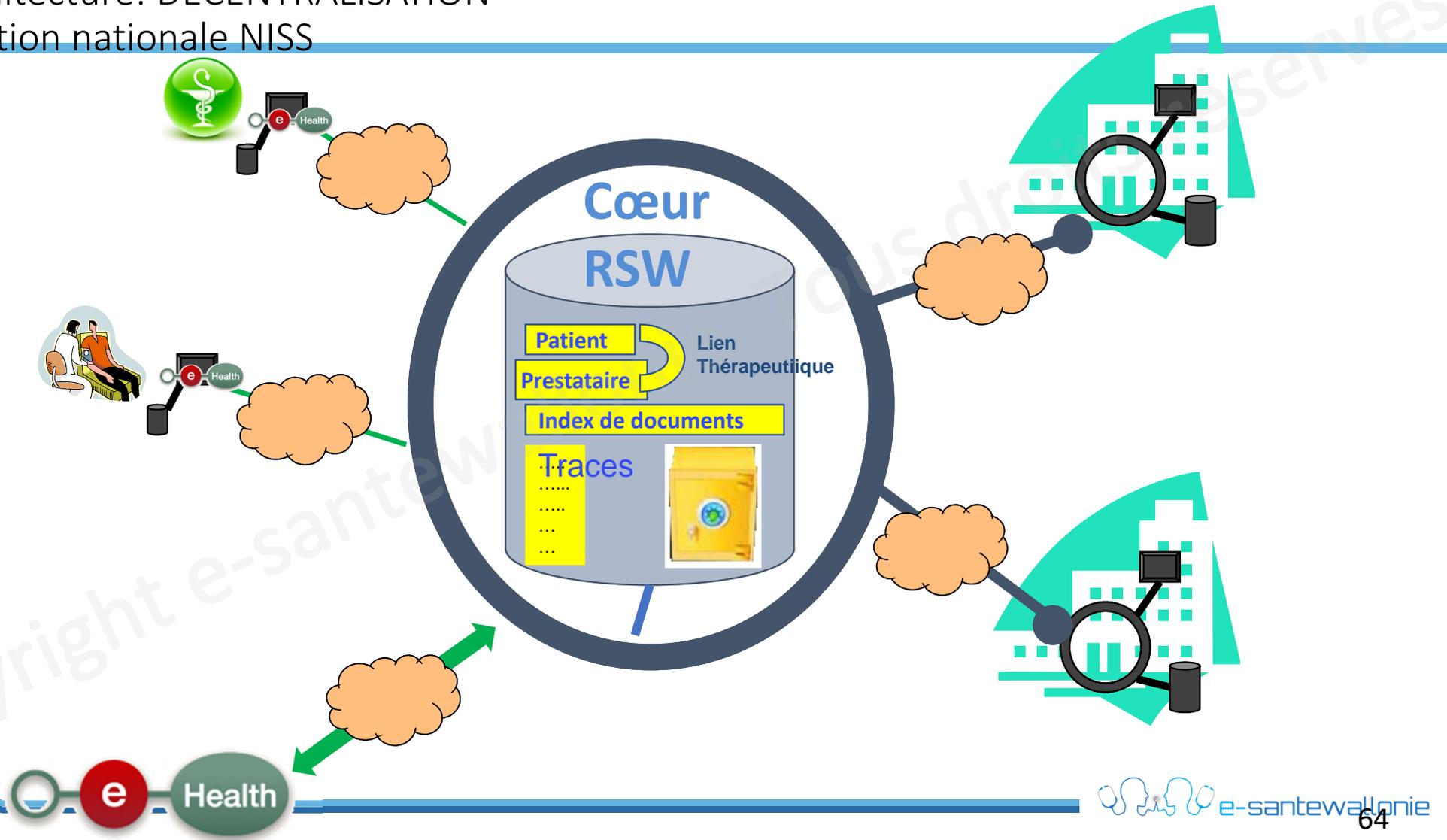
Différents canaux pour : patient lui-même, médecin, pharmacien, infirmier, dentiste, hôpital, mutualité



Un réseau spécifique données de sante

RSW Architecture: DECENTRALISATION

identification nationale NISS

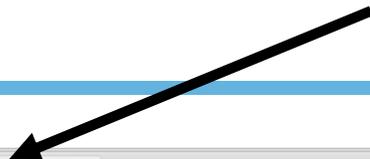


Prescription électronique

- Prescription électronique rédigée avec un logiciel de Mg
 - = Création automatique d'un Sumehr
 - = schéma de médication partagé sur le RSW avec les prestataires disposants des droits d'accès cad



Sumehr partagé sur le RSW



- Rapport résumé d'urgence - Fichier créé le 19/11/2017

- Aperçu général
- Volontés du patient
- Allergies
- Facteurs de risques
- Diagnostics
- Médications**
- Vaccins

Patient
 NISS
 Nom
 Prénom
 Sexe
 Date de naissance

Volontés du patient
 Accord pour euthanasie
 Consentement au don d'organes

Gestionnaire du DMG
 INAMI: 1.91133.54.004
 Nom: DELFORGE
 Prénom: YVES
 Date: 14/02/2017

Auteur
 INAMI: 1.91256.28.004
 Profil: Médecin
 Nom: JONGEN
 Prénom: PHILIPPE
 Adresse: RUE BEQUET 8
 5000 NAMUR BE
 Téléphone: 081/849185
 GSM:

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBUJ/ICPC/ICD
AMOXICILLINE	20/03/2014		active			00833/-/-

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBUJ/ICPC/ICD
FACTEUR DE RISQUE LIE AU TABAC			active			10035556/A23/Z72.0

Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBUJ/ICPC/ICD
EPUISEMENT NERVEUX	12/06/2016		active			10101392/P78/F48.0
HYPERTENSION IIA@e Â@galement au stress..	01/01/2005		active			10043606/K86/I10
REFLUX GASTRO-OESOPHAGIEN	01/01/1995		active			10086084/D84/K21.9

Description	Début	Fin	Statut	Temporalité	Posologie	Instructions	Cnk/Atc
PANTOMED (IMPEXECO) COMPR. GASTRO-RESIST. 100X 20MG	29/03/2017	31/12/9999	prescribed	chronic	1 comprim@e Â jeun		3172319/A02BC02
ASAFLOW COMPR. GASTRO-RESIST. 168X 80MG	19/01/2017	31/12/9999	prescribed	chronic	1 comprim@e au coucher		2542488/B01AC06
ALPRAZOLAM SANDOZ COMPR. 50X 0,5MG	02/01/2017	31/12/9999	prescribed	chronic	0.5 comprim@e le soir		1539550/N05BA12
MICADIS COMPR. 98X 80MG	17/09/2016	31/12/9999	prescribed	chronic	1 comprim@e le soir		1522960/C09CA07
CRESTOR COMPR 98X 10MG	25/03/2014	31/12/9999	prescribed	chronic	1 comprim@e au coucher		2055200/C10AA07

Description	Indications	Date	Statut	Commentaire	Cnk/Atc
GRIPPE-INFLUENZA	seasonalInfluenza	01/02/2016	administrated	GRIPPE	32582BZ/
TEDIVAX PRO ADULTO	diphtheria tetanus	23/10/2014	administrated	INJECTION DE RAPPEL (TOUS LES 10 ANS)	1077593/J07AM51
GRIPPE-INFLUENZA	seasonalInfluenza	23/10/2014	administrated	GRIPPE	2214252/J07BB02
TEDIVAX PRO ADULTO	diphtheria tetanus	20/03/2014	administrated	INJECTION DE RAPPEL (TOUS LES 10 ANS)	1077593/J07AM51
GRIPPE-INFLUENZA	seasonalInfluenza	25/11/2012	administrated	GRIPPE	2214252/J07BB02

Le schéma de médication via le portail du RSW

- Mr SULVOYE Toudie (07/07/1977) - Schéma de médication - Fichier créé le 25/01/2018

Aperçu général Médications

Patient

NISS 77.07.07-065.56
Nom SULVOYE
Prénom TOUDIE
Sexe male
Date de naissance 07/07/1977

Auteur

INAMI 1.84646.42.001
Profil Médecin
Nom André
Prénom VANDENBERGHE

Médications

Description	Début	Fin	Temporalité	Posologie	Cnk/Atc
Amoxi-500 (amoxicilline) 500mg 16x (500mg)	15/01/2018	19/01/2018			381/-
Glucophage (metformine) 850 mg 100x (850mg)	01/01/2018				3474/-
Marcoumar (phenprocoumone) 3mg 250x (3mg)	01/01/2018				5061/-
Cozaar (losartan) 50mg 28x (50mg)	01/01/2018				1858/-

Lien(s)

Sumehr filtré dans le cadre de la multidisciplinarité

- Mme Sulvoye Toudie (09/12/1922) - Rapport résumé d'urgence - Fichier créé le 25/07/2017

Aperçu général		Volontés du patient	Allergies	Risques sociaux	Facteurs de risques	Diagnostics	Médications	Vaccins
Patient					Auteur			
NISS	22.12.09-170.09							
Nom	Sulvoye							
Prénom	Toudie							
Sexe	female							
Date de naissance	09/12/1922							
INAMI	1.91256.28.004							
Profil	Médecin							
Nom	JONGEN							
Prénom	PHILIPPE							
Adresse	RUE BEQUET 8							
Allergies								
Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBU1/ICPC/ICD		
ANTIBIOTIQUES BETA-LACTAMES -> PENICILLINES	26/05/2014		active			/-/-		
Risques sociaux								
Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBU1/ICPC/ICD		
NEVROSE D'ANGOISSE	26/05/2014		active			30001093/P74/F41.1		
Facteurs de risques								
Description	Début	Fin	Statut	Commentaire	Certitude	IBU1/ICPC/ICD		
DIABETE DE TYPE II			active			10025768/T90/E11		
HYPERCHOLESTEROLEMIE			active			10043211/T93/E78.0		
HYPERTENSION			active			10043606/K86/I10		
INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE			active			10119104/U99/N18.9		
ETAT DE BRANCHEMENT DU A UN VOLUME DE TRAVAIL BEAUCOUP			active			10032847/Z62.1		
Médications								
Description	Début	Fin	Statut	Temporalité	Posologie	Instructions	Cnk/Atc	
UNI DIAMICRON COMPR. LTB. MODIF. 90X 60MG	26/06/2017	31/12/9999	prescribed	chronic	1.5 le matin Avant les repas		2689693/A10RB09	
L-THYROXINE COMPR 112X 50 MCG	18/11/2015	31/12/9999	prescribed	chronic	1 comprimé À jeun		3181732/H03AA01	
LOORTAN COMPR 98X 100MG	18/11/2015	31/12/9999	prescribed	chronic	1 comprimé le matin , 1 le soir		2116473/C09CA01	
METFORMINE TEVA COMPR 100X 850MG	18/11/2015	31/12/9999	prescribed	chronic	1 comprimé le soir		1609486/	
PANTOMED COMPR EC 100X 40MG	18/11/2015	31/12/9999	prescribed	chronic	1 comprimé À jeun		2557171/A02BC02	
Vaccins								
Description	Indications	Date	Statut	Commentaire	Cnk/Atc			
GRIPPE-INFLUENZA	seasonalinfluenza	18/11/2015	administrated	GRIPPE	1789460/307BB02			
TEDIVAX PRO ADULTO	diphtheria tetanus	23/10/2014	administrated	1À INJECTION	1077593/307AM51			
GRIPPE-INFLUENZA	seasonalinfluenza	23/10/2014	administrated	GRIPPE	1789460/307BB02			
TEDIVAX PRO ADULTO	diphtheria tetanus	12/12/2010	administrated	INJECTION DE RAPPEL (TOUS LES 10 ANS)	1077593/307AM51			

Avertissement : Les données présentes dans un SUMEHR ne peuvent être considérées comme exhaustives. Ceci est en concordance avec les principes du RSW. Ces données sont présentes à titre **purement indicatif** et ne dispensent jamais d'une **anamnèse circonstanciée**.

Ce SUMEHR a été filtré automatiquement par le RSW afin d'en extraire uniquement les éléments de médication, les éléments reprenant les allergies et intolérances médicamenteuses et le schéma des vaccinations quand ils sont disponibles. Il ne s'agit pas du SUMEHR intégral publié par le médecin généraliste.



2017

e-santewallonie

18/06/2019 (00:22)

[Schema de medication](#)

VANDENBERGHE
André

Médecin -

Mme Sulvoye Todi (09/12/1922) - Schéma de médication - Fichier créé le 18/06/2019

Aperçu général

Médications

Patient

NISS 22.12.09-170.09
Nom Sulvoye
Prénom Todi
Sexe female
Date de naissance 09/12/1922
Adresse

Auteur

INAMI 1.84646.42.001
Profil Médecin
Nom VANDENBERGHE
Prénom André
Hub RSW (1990000035)

Médications

Description	Début	Fin	Statut	Temporalité	Posologie
Dafalgan Codeine 500/30 compr. efferv. (séc.) 40x	02/10/2019	31/10/2019		Aigu	1 x 3 Par jour
Actrapid sol. inj. Penfill [cart.] 5x3ml 100UI/1ml	01/10/2019			Aigu	6 unités 30' avant les repas
Zyloric compr. (séc.) 100x 100mg	26/09/2019			Aigu	1 x 1 Par jour
Aspirine compr. enr. Fasttabs 40x 500mg	19/09/2019			Aigu	1 x 1 Par jour
Dafalgan compr. pellic. (séc.) Forte 10x 1g	19/09/2019	19/09/2019		Aigu	avant le déjeuner 1 compr.

Plan

- Introduction : contexte e-santé (Roadmap 3.0)
- Concepts
 - Prescription manuscrite
 - Prescription informatisée
 - Prescription électronique
- Plan A (prescription électronique via les DPI)
- Le point de vue du pharmacien.
- Réseau Santé Wallon et schéma de médicaments
- Plan B « PARIS »

« PARIS » Pour qui ?

Prescription Autorisation Requesting Information Système

- Généralistes, Spécialistes, Dentistes, Sages-femmes
- Sans accès à un DMI outils de prescription
- Ne disposent pas encore de DMI
- Pratique occasionnelle (OA, administration, Enseignement...)
- Fin de pratique active

« PARIS » Comment

- Via Internet et la plate forme e-Health
- Ordinateur, tablette ou smartphone.
- Accès sécurisé via EID et code PIN ou itsme
- Certificat e-Health non indispensable
- Aucune interaction avec DMI ou d'autres systèmes

The screenshot shows the eSanté website interface. The URL is <https://www.ehealth.fgov.be/fr/esante/professionnels-de-la-sante/paris>. The page features a search bar with the text "Tapez vos mots-clés" and a "Rechercher" button. Below the search bar is a banner image of healthcare professionals. The main content area is titled "PARIS" and includes a "Présentation" section. The text in the presentation section reads: "En 2018, la prescription électronique de médicaments se généralise. Afin d'offrir à chaque prescripteur la possibilité de créer des prescriptions électroniques en dehors du Dossier médical informatisé (DMI) – en attendant que son utilisation se généralise -, nous mettons à votre disposition une application offrant un service minimal : « PARIS » (Prescription & Autorisation Requesting Information System)." There is also a button labeled "Accéder à PARIS" with a right-pointing arrow.

The screenshot shows the login interface for the PARIS service. It is titled "Se connecter pour PARIS" and has two steps: "1 Choisissez votre langue Français" and "2 Identification". Under "Etape 2. Identification", there are three options for authentication: "Vous pouvez vous identifier en utilisant votre carte d'identité électronique." (with an ID card icon), "Vous pouvez vous identifier en utilisant votre itsme." (with the itsme logo), and "Vous pouvez vous identifier en utilisant votre Time-based One-Time Password." (with an APP icon).

« PARIS » arrivé enfin en février 2017 permet de....

- Prescrire des médicaments.
- Afficher les prescriptions non délivrées du prescripteur.
- Annuler une prescription.
- Afficher les feedbacks envoyés par les pharmaciens.

Copyright e-santewallonie Tous droits réservés

Se connecter pour PARIS

- 1 Choisissez votre langue Français
- 2 Identification

Etape 2. Identification



Vous pouvez vous identifier en utilisant votre **carte d'identité électronique**.



Vous pouvez vous identifier en utilisant votre **Itsme**.



Vous pouvez vous identifier en utilisant votre **Time-based One-Time Password**.

myparis.be



Philippe Jongen

Français

Se connecter pour RIZIV Realm

Choisissez votre profil:

Je souhaite me connecter en tant que:

Choisissez un profil

prestataire de soins professionnel

Médecin

> Besoin d'aide ?



Vos données

Veillez entrer vos données.

Rue*

rue du chêne à l'image

Numéro de la maison*

64

Commune*

Eghezee

Code postal*

5310

Pays*

Belgique ▼

Numéro de téléphone*

+32475623965

Suivant

Données patient

NISS*

48123121742

Prénom*

Philippe

Nom de famille*

Jongen

Date de naissance*

31-12-1948



* Champs obligatoires

[Suivant](#)

Connecté en tant que **Philippe Jongen**

PARIS

Patient: Philippe Jongen
NISS: 48123121742
Date de naissance: 31 décembre 1948

Récupérer les prescriptions

Liste des prescription non délivrées

Recip-e ID (RID)

BEP17Y08V9HG



BEP00B4EL6CW



BEP0M8V06YV8



☰ Consulter les prescriptions

📄 Créer une prescription

📬 Consulter les messages de retour

🔗 Chapitre IV

☰ Autre patient

Patient: Philippe Jongen
NISS: 48123121742
Date de naissance: 31 décembre 1948

☰ Consulter les prescriptions

⊕ Créer une prescription

↩ Consulter les messages de retour

🔗 Chapitre IV

☰ Autre patient

Récupérer les prescriptions

Liste des prescription non délivrées

Recip-e ID (RID)

BEP17Y08V9HG



BEP00B4EL6CW



BEP0M8V06YV8



BEP17Y08V9HG

Créée le: 26 septembre 2019, 13:09
Exécutable à partir du: 04 septembre 2019

Médicament Prescripteur

Nobiten compr. (séc. en 4) 56x 5mg

0.5 compr. (séc. en 4) le matin

Crestor compr 98x 10mg

1.0 comprimé au coucher

Micardis compr. 98x 80mg

1.0 comprimé le soir, après le repas

Copyright e-santewallonie Tous droits réservés

Patient: Philippe Jongen**NISS:** 48123121742**Date de naissance:** 31 décembre 1948 Consulter les prescriptions **Créer une prescription** Consulter les messages de retour Chapitre IV Autre patient

Médicament*

 Nom de la substance (dénomination commune) Nom de marque Préparation magistrale 1 2 3 

Micardis compr. 28x 80mg

Micardis compr. 56x 80mg

Micardis compr. 98x 80mg

Micardis compr. 28x 20mg

Micardis compr. 28x 40mg

 Je ne trouve pas le nom de marque

Posologie*

Durée de traitement

jour(s) ▼

Instructions de remboursement

Instructions pour le patient

* Champs obligatoires

Ajouter médicament

Patient: Philippe Jongen
NISS: 48123121742
Date de naissance: 31 décembre 1948

☰ Consulter les prescriptions

📄 Créer une prescription

📬 Consulter les messages de retour

🔗 Chapitre IV

☰ Autre patient

Médicament*

micard

- Nom de la substance (dénomination commune) Nom de marque
 Préparation magistrale

« 1 2 3 »

Micardis compr. 28x 80mg

Micardis compr. 56x 80mg

Micardis compr. 98x 80mg

Micardis compr. 28x 20mg

Micardis compr. 28x 40mg

Je ne trouve pas le nom de marque

Posologie*

1/j

Durée de traitement

98 jour(s) ▼

Instructions de remboursement

Instructions pour le patient

après le repas

* Champs obligatoires

Ajouter médicament

Ne pas oublier d'introduire une posologie sinon l'application ne va pas plus loin.....



Copyright e-santewallonie Tous droits réservés

Patient: Philippe Jongen
NISS: 48123121742
Date de naissance: 31 décembre 1948

-  Consulter les prescriptions
-  Créer une prescription**
-  Consulter les messages de retour
-  Chapitre IV
-  Autre patient

Médicament*

Nom de la substance (dénomination commune) Nom de marque

Préparation magistrale

Posologie*

Durée de traitement

Instructions de remboursement

Instructions pour le patient

* Champs obligatoires

Médicament

Micardis compr. 98x 80mg dt. 98

Durée de traitement

98 jour(s)

Posologie

1/j

Instructions pour le patient

après le repas

Exécutable à partir du 26-09-2019

Copyright e-santewallonie Tous droits réservés

Patient: Philippe Jongen
NISS: 48123121742
Date de naissance: 31 décembre 1948

- Consulter les prescriptions
- Créer une prescription**
- Consulter les messages de retour
- Chapitre IV
- Autre patient

Médicament*

- Nom de la substance (dénomination commune)
- Préparation magistrale

Posologie*

Durée de traitement

Instructions de remboursement

Instructions pour le patient

* Champs obligatoires



BEP1STW9VX2V

PREUVE DE PRESCRIPTION ÉLECTRONIQUE

Veuillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.

Prescripteur: Philippe Jongen
N° INAMI: 19123028004

Bénéficiaire: Jongen Philippe
N° NISS: 48123121742

Contenu de la prescription électronique

Nicardis compr. 95x 80mg
1
pendant 90 le jour
après le repas

Attention: aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date: 26/09/2019

Exécutable à partir du: 26/09/2019

Fermer

Télécharger

Imprimer

Nom du fichier: Prescription_BEP1STW9VX2V.pdf

Type: Fichier PDF (*.pdf)



BEP1STW9VX2V

PREUVE DE PRESCRIPTION ÉLECTRONIQUE

Veuillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.

Prescripteur Philippe Jongen
Nr INAMI 19125628004

Bénéficiaire Jongen Philippe
Nr NISS 48123121742

Contenu de la prescription électronique

1	Micardis compr. 98x 80mg 1/j pendant 98 le jour après le repas
---	---

Attention: aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date: 26/09/2019

Exécutable à partir du: 26/09/2019

Connecté en tant que **Philippe Jongen**

PARIS

Patient: Philippe Jongen

NISS: 48123121742

Date de naissance: 31 décembre 1948

☰ Consulter les prescriptions

⊕ Créer une prescription

↩ Consulter les messages de retour

🔗 Chapitre IV

☰ Autre patient

Récupérer les prescriptions

Liste des prescription non délivrées

Recip-e ID (RID)

BEP17Y08V9HG



BEP00B4EL6CW



BEP0M8V06YV8



BEP1STW9VX2V



L'ordonnance qui vient d'être créée apparaît bien dans le listing

Connecté en tant que **Philippe Jongen** PARIS

Patient: Philippe Jongen
NISS: 48123121742
Date de naissance: 31 décembre 1948

Récupérer les prescriptions

Liste des prescription non délivrées

Recip-e ID (RID)	
BEP17Y08V9HG	  
BEP00B4EL6CW	  
BEP0M8V06YV8	  
BEP1STW9VX2V	  

BEP1STW9VX2V
Créée le: 26 septembre 2019, 11:15
Exécutable à partir du: 26 septembre 2019

Médicament Prescripteur

Micardis compr. 98x 80mg
1/j
Pendant 98 jour(s)
après le repas

Copyright e-santewallonie

 e-santewallonie

Mediris-recipe (<https://www.mediportal.be/fr/mediris-recipe/>)

- Pour quelques € de plus
- Plus convivial
- Application web qui mémorise
- via e-Health (même sécurité)
- Utilisation EID patient
- Médicaments (spécialités,DCI, OTC)
- Plusieurs exemplaires

Mediris



E-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

-
-
-

Mediris

The screenshot shows a web browser window with two tabs: "Horizons partenaires qua" and "Mediris Recipe". The address bar displays "Sécurisé | https://recipe.mediris.be". The browser's taskbar includes "Applications", "Statistiques pour CIH", "Zimbra: Réception (1)", "Authentification / H+", "3M Coding and Grouping", and "AC". The main content area features the "medirisrecipe" logo and a green "+ Nouveau" button. Below this is a search input field with the placeholder text "Nom ou numéro de registre national du patient" and a help icon (question mark) on the right.

Mediris: médication



🕒 Historique

📄 Assurabilité

Médicaments

Nom de la spécialité ▾

...



🔗 Prescription magistrale

Nom

Posologie

Prescription

Date de prescription

02/05/2018

Recipe-Id

En attente de finalisation

Nombre de prescriptions

1 ▾

Exécutable à partir du

02/05/2018



🏠 Finaliser

🖨️ Imprimer

✉️ E-mail

Mediris: médication

The screenshot displays the Mediris Recipe web application interface. At the top, the browser shows the URL <https://recipe.mediris.be> and the user is logged in as Dr. Thierry Andre Defour. The interface includes a header with the Mediris logo, user name, and language options (NL, FR). A main navigation bar contains a '+ Nouveau' button and links for 'Prescriptions' and 'Paramètres'. The 'Patient' section shows the name 'DEFOUR THIERRY' and ID '53030601368' with birth date '06/03/1953', and buttons for 'Historique' and 'Assurabilité'. The 'Médicaments' section features a search bar with 'dafa' entered, a search icon, and a 'Prescription magistrale' button. A dropdown menu is open, listing 'Dafalgan' and 'Dafalgan Codeine'. Below this, a table with columns 'Nom' and 'Posologie' is partially visible. The 'Prescription' section at the bottom shows a 'Date de prescription' field.

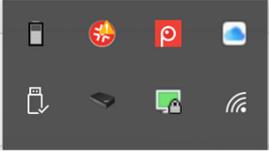
Recherche de médicaments:

Nom	Posologie
Dafalgan	
Dafalgan Codeine	

Mediris: médication

Sélectionner

	Nom de la spécialité	Prix
 	Dafalgan supp. Bébé 12x 80mg  Principe actif: <i>paracetamol</i>	€ 2,18
 	Dafalgan supp. Enfant 12x 150mg  Principe actif: <i>paracetamol</i>	€ 2,53
 	Dafalgan sirop sol. Pédiatrie 90ml 150mg/5ml  Principe actif: <i>paracetamol</i>	€ 2,72
 	Dafalgan supp. Enfant 12x 300mg  Principe actif: <i>paracetamol</i>	€ 2,82
 	Dafalgan compr. efferv. (séc.) Forte 8x 1g  Principe actif: <i>paracetamol</i>	€ 3,16
 	Dafalgan compr. 20x 500mg  Principe actif: <i>paracetamol</i>	€ 3,24



Médiris



Modifier la spécialité

Nom de la spécialité

Dafalgan compr. 20x 500mg

Nombre de conditionnement

1

Posologie

|

Posologie structurée

Durée

jours ▼

Instructions pour le patient

Mention pour le
remboursement

Site internet

<http://www.cbip.be/fr/contents/jump?amppid=73528&view=pvt>

Mediris: le RID

edirisrecipe

+ Nouveau

Patient

DEFOUR THIERRY - 53030601368 - 06/03/1953

Historique Assurabilité

Médicaments

Nom de la spécialité ... Prescription magistrale

Nom	Posologie
<input type="checkbox"/> Dafalgan compr. 20x 500mg	3/jour

Prescription

Date de prescription
02/05/2018

Nombre de prescriptions
1

Exécutable à partir du
02/05/2018

Recipe-Id

BEP0ENNKP1RP

Finaliser Imprimer E-mail Nouveau

Mediris: la preuve

Imprimer

Total : **1 feuille de papier**

Imprimer Annuler

Destination  HP Color LaserJet 26...
IP fixe 200.190

Modifier...

Pages Tous
 par exemple : 1-5, 8, 11-13

Copies

Couleur

Taille du papier

Mise à l'échelle Ajuster à la page

Imprimer via la boîte de dialogue du système...
(Ctrl+Shift+P)


BEPOENK1RP

PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE

Veillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.

Prescripteur: Defour Thierry Andre
Nr INAMI: 1/91662/10/003

Bénéficiaire: DEFOUR THIERRY
NISS: 53030601368

Contenu de la prescription électronique

1	Dafalgan compr. 20x 500mg 3/jour
---	-------------------------------------

Attention : Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date: 02/05/2018

Exécutable à partir du: 02/05/2018



Mediris: historique

Dr. Thierry Andre Defour

Historique

	Médicaments	Date de prescription	Exécutable à partir du
<input type="checkbox"/>	R/ Enstilum 0,5/50 mousse cut. 60g S/ 1 application 3X /semaine	02/05/2018	02/05/2018
<input type="checkbox"/>	R/ Dafalgan compr. efferv. (séc.) Forte 8x 1g S/ 2/J	19/04/2018	
<input type="checkbox"/>	R/ dextrométhorphan oral 10 mg / 5 ml S/ 3 X 1 Par jour - respecter la dose prescrite	19/04/2018	19/04/2018

Mediris: CBIP

Répertoire Publications **CHERCHER**

 Espace de téléchargement Le CBIP

6. Gynéco-obstétrique

7. Système urogénital

8. Douleur et fièvre

8.1. Approche médicamenteuse de la fièvre et de la douleur

8.2. Analgésiques - Antipyrétiques

8.2.1. Paracétamol

afficher tous les conditionnements
 Spécialités

8.2.2. Acide acétylsalicylique

8.2.3. Métamizole

8.2.4. Néfopam

8.2.5. Associations

8.3. Opioides

8.4. Antagonistes opioïdes

9. Pathologies ostéo-articulaires

recherche par principe actif

recherche par Nom de spécialité

	spécialité	quantité	prix public	ticket mod.	index public	index ticket mod.
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> paracétamol oral 160 mg / 5 ml ↕ </div>						
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> paracétamol oral 200 mg / 5 ml ↕ </div>						
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> paracétamol oral 250 mg ↕ </div>						
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> paracétamol oral 500 mg ⚠️ séc. ⚠️ solide/liq. ↕ </div>						
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paracetamol Teva	compr. (séc.)	100 x	7,36 €	0,97 € b!	1,51 1,00
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paracetamol Sandoz	compr.	240 x	11,73 €	2,48 € b!	1,00 1,06
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paracetabs	compr. pellic. (séc.)	100 x	7,63 €	1,07 € b!	1,56 1,10
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paracetamol Mylan	compr.	100 x	7,63 €	1,07 € b!	1,56 1,10
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Algostase Mono	compr. (séc.)	100 x	7,63 €	1,07 € b!	1,56 1,10
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paracetamol EG	compr. pellic. (séc.)	240 x	11,96 €	2,56 € b!	1,02 1,10
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paracetamol Mylan	compr.	30 x	5,90 €	0,40 € b!	4,02 1,37
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Algostase Mono	compr. (séc.)	100 x	7,52 €	7,52 €	1,54 7,75
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paracetamol EG	compr. pellic. (séc.)	100 x	10,23 €	10,23 €	2,09 10,55
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Pe-Tam	compr. (séc.)	20 x	2,25 €	1,80 € Chr	2,30 11,60
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paracetamol Sandoz	compr.	30 x	3,38 €	2,70 € Chr	2,30 11,62

Changement de culture et de comportements



Une pratique **collaborative** d'échange et de partage
Travailler en « **réseau** » de manière **intégrée**
Multi et interdisciplinarité

Vous êtes en difficulté dans votre parcours vers la e-santé? *Faites appel au Helpdesk !*

 Home
Calendrier
Helpdesk-Coaching
Quoi de neuf...
Tutoriels
Statistiques et Cartographie
RGPD
Documents
Newsletters
FAQ
L'équipe
Nous contacter
contact@e-santewallonie.be

Helpdesk - Coaching

Vous rencontrez des difficultés techniques lorsque vous utilisez les outils e-santé ?
Un support technique est à votre disposition !

Nous vous offrons 2 types de support

Demande d'intervention

Si vous rencontrez un problème ponctuel, veuillez utiliser notre formulaire de demande d'intervention pour solutionner le plus rapidement possible votre problème. Afin de vous aider au mieux, veuillez être le plus précis(e) possible dans la description du problème et préciser la date et l'heure auxquelles vous voulez être recontacté(e).

[Formulaire de demande d'intervention](#)

Demande de Coaching

Nous vous offrons un accompagnement individualisé et gratuit à distance.

- Pour préparer votre environnement informatique au partage électronique des données du patient, nous vous aidons à obtenir votre accès au Réseau Santé Wallon et votre certificat ehealth.
- Nous vérifions votre configuration et apportons les modifications nécessaires au bon fonctionnement de votre matériel.
- En cas de difficultés avec votre logiciel métier, nous vous aidons à définir l'origine de votre problème et au besoin nous vous redirigeons vers le support adéquat ou vers une de nos formations de niveau 3.

N'attendez plus, inscrivez-vous et nous vous recontacterons !

[S'inscrire au coaching](#)

helpdesk@e-santewallonie.be

Pour éviter cela

Inscription sur le



Remplissez les documents qui
sont à votre disposition à la sortie

Réseau Santé Wallon

Formulaire de demande d'adhésion de prestataires au Réseau Santé Wallon (inscription en lot)



Je, soussigné,

le 25/05/2018

NISS	NOM	PRENOM	CP (lieu de pratique)	LOCALITE	INAMI	EMAIL	Signature
11111-1111-11	RENARD	RENARD	6150				
11111-1111-11	RENARD	RENARD	7350				
11111-1111-11	RENARD	RENARD	5310				
11111-1111-11	RENARD	NT	7320				
11111-1111-11	RENARD	RENARD	7100				
11111-1111-11	RENARD	RENARD	4400				
11111-1111-11	RENARD	RENARD	7100				
11111-1111-11	RENARD	RENARD	5310				
11111-1111-11	RENARD	RENARD	1420				
11111-1111-11	RENARD	RENARD	6941				

professionnel de santé autorisé selon les lois et règlements belges, marque librement mon adhésion au RÉSEAU SANTÉ WALLON (www.rsw.be/reglementvieprivee) et m'engage à en respecter le Règlement Relatif à la protection de la Vie Privée publié sur le site internet du Réseau Santé Wallon

Je reconnais avoir pris connaissance des fonctionnalités du RSW, et du fait que la publication et la consultation de documents médicaux via le RSW doit être justifié par la continuité des soins prodigués aux patients concernés.

Je reconnais que la responsabilité de la FRATEM ne porte pas sur le contenu des données médicales, ni sur l'usage qui en est fait par les professionnels de la santé, ni sur l'opportunité de publier et de consulter les documents médicaux (www.rsw.be/statutsFRATEM).

Dans le cadre de la gestion administrative du Réseau, je marque mon consentement sur le fait que des données personnelles me concernant soient stockées sur le serveur du RSW; il s'agit de :

- mes données administratives associées aux données de santé de mes patients,
- mes données administratives nécessaires à la gestion du réseau,
- ainsi que les journalisations (logs) de mes accès au Réseau Santé Wallon et aux documents de santé des patients via le Réseau Santé Wallon.

L'adhésion ne deviendra effective qu'après accréditation par un parrain.

Ce formulaire est destiné au garant du cercle ou du prestataire nommée par le RSW à cet effet, et par la présente, je lui demande d'assurer mon inscription au Réseau Santé Wallon. (Signature dans la dernière colonne de droite)



**Merci pour votre attention.
Des questions ?**

Copyright e-santewallonie Tous droits réservés